



ASSOCIATION MUSIQUES ET LANGAGES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS

Désignation

L'association Musiques et Langages est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le champ de la musique et de l'accès au langage de l'enfant en difficulté.

Son siège est fixé au 35 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS.

L'association Musiques et Langages conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national à la demande.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation Musiques et Langages.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formation** : la formation conçue sur mesure par l'association Musiques et Langages pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences, chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'association Musiques et Langages pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et nets (l'association Musiques et Langages n'est pas assujettie à la TVA).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Musiques et Langages.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

L'association Musiques et Langages aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au centre de formation Musiques et Langages.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par l'association Musiques et Langages.

En cas d'annulation de la formation par le **Client**, l'association Musiques et Langages se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient entre 2 mois et le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 60% du prix net de la formation
- si l'annulation intervient le jour de l'ouverture de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix net de la formation
- si l'annulation intervient plus de deux mois avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

Prérequis

Les formations délivrées par Musiques et Langages s'adressent à tous les professionnels agissant auprès de jeunes enfants, quel que soit leur secteur d'activité. Sauf exception vue avec le **Client** et mentionnée dans le programme de formation, aucun prérequis en terme artistique ou culturel n'est attendu.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. L'horaire est fixé avec le **Client** et porté sur la convocation qu'il envoie aux **Stagiaires**. La formation se déroule dans l'établissement du **Client**. Les **Stagiaires** en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques sont invités à contacter le **Client**, ainsi que le formateur de l'association Musiques et Langages (contactml@musiqueslangages.asso.fr) en amont de la formation afin d'anticiper ensemble les aménagements spécifiques requis.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'association Musiques et Langages au **Client**. L'exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné au centre de formation Musiques et Langages par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'association Musiques et Langages, l'**OPCO** ou le **Client**.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'association Musiques et Langages est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

L'association Musiques et Langages ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au centre de formation Musiques et Langages, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'association Musiques et Langages.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'association Musiques et Langages pour assurer la formation ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de l'association Musiques et Langages. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme de la formation

Le contenu du programme, tel qu'il figure sur la fiche de présentation de la formation est fourni à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de le modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

L'association Musiques et Langages, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'association Musiques et Langages au **Client**. L'association Musiques et Langages s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par l'association Musiques et Langages comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise l'association Musiques et Langages à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'association Musiques et Langages.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'association Musiques et Langages à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Fait à Paris, le 03/01/2022